

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAVE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20221220

L'an deux mil vingt-deux, le sept décembre à 19 h 30, les délégués de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqués se sont réunis à Lavaré, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Étaient Présents :

Date de convocation

29 novembre 2022

MM. BORDEAU Christian, M. BOSNYAK Yvan, CHABILLANT Jean-Luc, FLAMENT Dominique, GAUTHIER Renaud, M. GREMILLON Patrick, GUIBERT Aris, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MASSE Nicolas, MERCIER Marc, PARIS Hubert, PITOU Jean-Philippe, PLUT Jean-Claude, VADÉ Prosper et Mmes BRIGANT Nicole, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora, membres titulaires, M. DUPIN Christian, membre suppléant.

Date d'affichage

29 novembre 2022

Nombre de conseillers

En exercice : 42

Présents : 32

Votants : 36

Étaient excusés :

M. CHERON Michel

M. DARROY Claude remplacé par son suppléant DUPIN Christian

M. FOUCAULT Yves

M. JAMOIS Xavier donne pouvoir à STERBA Éléonora

M. MORIN Sébastien

M. NICOLAÏ Christophe donne pouvoir à LACOCHE Jacques

POTTIER Louis

Mme BESNIER Claire donne pouvoir à MARIAIS Jean-Pierre

Mme DAVID Isabelle donne pouvoir à LEDIEU Christophe

Mme RENARD Candy

Mme BRIGANT Nicole est nommée secrétaire de séance.

OBJET :

OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX PARTICULIERS

Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et suite à la délibération n°20210328 relatives aux aides propres attribuées par la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, des dossiers de demande de subvention, concernant des travaux de « maintien à domicile » ont été déposés à la Communauté de Communes au mois de novembre :

Nom	Montant HT des travaux subventionnés	Montant total des aides publiques (hors CCVBA)	Montant subvention CCVBA	Reste à charge pour le propriétaire (HT)
MOREAU Didier	30 000 €	50 %	17 000 €	500 €
				12 500 €

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'octroyer les subventions au profit des administrés précités et conformément à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat,

- De valider le montant des aides indiquées dans le tableau ci-dessus, étant entendu que les sommes seront versées au particulier désigné dès lors que ce dernier présentera l'ensemble des pièces administratives nécessaires au virement des subventions accordées,
- D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **OCTROIE** les subventions au profit des administrés précités et conformément à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat,
- **VALIDE** le montant des aides indiquées dans le tableau ci-dessus, étant entendu que les sommes seront versées au particulier désigné dès lors que ce dernier présentera l'ensemble des pièces administratives nécessaires au virement des subventions accordées
- **AUTORISE** le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 8 décembre 2022

Le Président,

Michel LEROY



**COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE
10, Rue Saint Pierre
72120 SAINT-CALAIS**